

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Dix-huit du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en cours de séance du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Mme Paulette LAPIN) – Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN.

Madame Marie-Flore DESIREE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2019 DU
PALAIS DES SPORTS
ET DE LA CULTURE DU GOSIER**

CM-2018-6S-DAF-91

Vu les articles L.1612.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif présenté par monsieur le maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif 2019 du Palais des Sports et de la Culture du Gosier, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	2 800 000,00 €
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 0 €)	0,00 €
Total	2 800 000,00 €
Recettes réelles	2 800 000,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total	2 800 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total	0,00 €
Recettes réelles	0,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total	0,00 €

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €

Article 3 : Monsieur le maire, madame la directrice générale des services, madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
21 DEC. 2018
Et publication ou notification
le **27 DEC. 2018**

Fait et délibéré à Gosier, le 18 décembre 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT-



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget primitif 2019 du Palais des Sports et de la Culture du Gosier

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/12/2018

Numéro de l'acte : CM20186SDAF91 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181218-CM20186SDAF91-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs